

Institut de Formation des
Bibliothécaires

Catherine LANCHA

Organisation du Centre de Documentation Européenne
(C. D. E.)
de la bibliothèque universitaire section Droit
de Besançon

Projet Professionnel Personnel de
Bibliothécaire : gestion de projet

1998

Sous la direction de Madame Frédérique MONDON, tuteur pédagogique.

Tuteur scientifique
Madame Anne Maltcheff
Conservateur de la section Droit
du SICD II de Grenoble

Tuteur professionnel
Monsieur Olivier Ihl
Professeur à l'IEP de
Grenoble

INTRODUCTION

A. Contexte du projet

1. Contexte européen

Depuis 1963, la Communauté Européenne s'est lancée, partout dans les Etats membres, dans la création des Centres de Documentation Européenne (CDE). Ceux-ci sont attribués aux institutions universitaires qui s'efforcent de promouvoir l'enseignement et la recherche concernant la construction communautaire. Un accord passé avec l'Université de Franche-Comté, au début des années 1980, a permis la création d'un CDE à Besançon, qui reçoit donc à titre gratuit l'ensemble de la documentation émanant des différentes institutions communautaires (Voir annexe 1). L'octroi de ce don par l'Union Européenne répond en fait à un triple objectif.

Un objectif pédagogique, puisque la documentation ainsi mise à la disposition des étudiants et des chercheurs doit, à terme, stimuler la recherche et l'enseignement dans les domaines européens. Un objectif pratique, puisqu'il s'agit de rendre accessible au public l'ensemble de la production éditoriale de l'Union. Cette ambition rejoint, en fait, le troisième objectif que s'est fixé l'Union lors de la création des CDE : faire connaître les politiques et les activités de l'Union à l'ensemble des citoyens de la communauté afin de jeter les bases d'une véritable citoyenneté européenne, étant entendu que les CDE, même s'ils sont dépendant des institutions universitaires, doivent être ouverts à tous.

2. Contexte local

a. Le CDE

Dès la création du CDE, la documentation européenne a été entreposée dans les locaux de l'UFR de Droit, sur le Campus, la salle réservée à cet effet offrant une petite dizaine de places de consultation aux lecteurs.

La gestion et l'organisation du CDE a d'abord été le fait d'une bibliothécaire, puis d'un ingénieur d'étude, secondée pendant quelques temps par un objecteur de conscience.

La documentation a été classée en fonctions des quelques thèmes les plus souvent abordés par les publications officielles européennes (Traités et accords, agriculture, travail-emploi, transports, éducation...) ou par types de documents (J.O., Propositions de la Commission, Avis du Comité Economique et Social...). En revanche, les ouvrages et périodiques reçus n'ont fait l'objet d'aucun traitement : ni catalogage, ni indexation, ni cotation. Le CDE est assez peu ouvert au public (de 2 à 6 heures par semaine, un peu plus selon la demande), la documentation, parfois consultée par les utilisateurs en dehors de la présence d'un responsable, est fréquemment dérangée voire volée. Des travaux entrepris au printemps 1997 ont encore réduit l'espace vital du CDE qui étouffe littéralement dans ses murs.

b. La BU de Droit.

Les collections de la bibliothèque universitaire section Droit, quant à elles, étaient dispersées, jusqu'à l'été 1997, en trois lieux différents :

-une partie dans les locaux de la bibliothèque universitaire centrale, rue Mégevand, en centre-ville.

-une partie à la BUFR , l'UFR de Droit étant située sur le campus, à quelques kilomètres du centre-ville.

-une partie à la bibliothèque de troisième cycle elle aussi hébergée par l'UFR.

En 1992, un projet de construction d'une bibliothèque spécialement dédiée au Droit, et située sur le Campus, à proximité du lieu d'enseignement et d'étude de ses principaux utilisateurs, voit le jour, et avec lui la possibilité de regrouper enfin en un seul lieu l'ensemble des collections. Dans cette logique, et dès le projet de construction d'un nouveau bâtiment, il a été prévu un espace de 60 m² réservé au seul CDE.

La nouvelle B.U. de Droit a ouvert ses portes en octobre 1997. D'une superficie de 3260 m², elle conserve 60000 ouvrages dont la moitié en libre-accès, et offre 300 places de consultation et de travail. Elle fonctionne aujourd'hui avec onze titulaires auxquels s'ajoutent huit vacataires, CES, monitrices étudiantes. J'ai été nommée bibliothécaire au sein de cette équipe en avril 1997, avec pour mission de m'occuper du service des périodiques, du PEB, et de l'aménagement du CDE dans ses nouveaux locaux.

L'espace réservé au CDE dans la bibliothèque se présente aujourd'hui de la façon suivante:

- 80 mètres-linéaires réservés aux ouvrages en libre-accès.
- 22 mètres-linéaires dévolus à la présentation des périodiques (= 72 casiers).
- 8 tiroirs à microfiches.
- un lecteur-reproducteur de microfiches
- un poste de consultation informatique

(voir Annexe 2)

B. Enjeux

L'aménagement du CDE doit répondre à une quadruple nécessité:

- Répondre à une demande réelle souvent exprimée par les étudiants et les professeurs auprès des bibliothécaires
- Ouvrir ce nouvel espace, dans le pire des cas, à la rentrée universitaire 1998, en essayant d'immobiliser la documentation pendant le moins de temps possible. Ce délai souhaitable sinon impératif conditionnera, comme nous le verrons, un certain nombre de choix dans la manière dont sera mis en oeuvre le projet.
- Utiliser et optimiser l'utilisation de toutes les ressources documentaires présentes dans l'établissement, et seulement dans celui-ci. Il est, en effet, important de souligner que le CDE de la section Droit est unique dans la région, contrairement à ce que nous avons pu voir à Grenoble, par exemple, où trois CDE existent dans la même ville. Cette situation fait que nous ne pouvons faire des choix restrictifs. Il nous faudra rester ouverts à tout public, et proposer l'ensemble de la documentation reçue.

- Eviter de courir le risque de perdre le don que l'Union Européenne a consenti. En effet, l'article 6 du statut annexe de la convention signée entre l'Université de Besançon et l'Union Européenne stipule que la Commission doit établir annuellement un rapport d'évaluation sur l'activité du CDE. Si la mise en valeur du fonds paraît insuffisante à la Commission, celle-ci peut envoyer à l'établissement dépositaire un rappel écrit de ses missions et cesser, dans un second temps, l'envoi de la documentation (voir annexe 1)

C. Résultats escomptés

La mise en valeur du fonds des Communautés européennes devrait aboutir à :

-une plus forte visibilité de l'intérêt des collections.

-une augmentation de la fréquentation du CDE jusqu'ici insuffisamment connu et dont l'accès était limité en heures d'ouverture et en nombre de places de consultation.

-une adéquation plus grande entre les programmes des enseignements dispensés à l'UFR de Droit et Sciences économiques de l'Université et la nature de la documentation disponible à la bibliothèque.

-une satisfaction plus grande des besoins du public grâce à un classement véritable de la documentation, des heures d'ouverture du CDE identiques à celles de la bibliothèque, la présence permanente de professionnels sur place.

- plus généralement, un développement de l'accès à la documentation concernant l'Europe, quel que soit sa provenance et ses supports.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'EXISTANT

A. Analyse de la demande

Cette analyse ne peut s'appuyer sur aucune enquête auprès des utilisateurs, enquête qu'il nous serait impossible de mener faute de temps et de moyens humains. Nous pouvons retenir cependant les nombreuses remarques faites par les «habitues» de l'actuel CDE auprès des bibliothécaires: les lecteurs se plaignent, en général, du manque de places assises dans les locaux, de l'insuffisance du nombre d'heures d'ouverture et du manque de mise en valeur général.

En dehors de ces quelques remarques collectées au coup par coup, nous disposons, cependant, de quelques éléments d'appréciation de la demande. En effet, ce n'est pas le fruit du hasard si le CDE de Besançon a été implanté au sein de la section droit de la B. U. Les étudiants de l'UFR de Droit suivent, tout au long de leur cursus, des

enseignements qui portent directement sur la construction, le fonctionnement et les institutions de l'Union européenne.

Tableau récapitulatif des enseignements dispensés à l'Université de Franche-Comté pour lesquels la documentation du CDE est nécessaire¹.

ANNEE	FILIERE	INTITULE DE L'UNITE DE VALEUR OU DU SEMINAIRE
Deug	Droit	Institutions européennes
Deug	Economie et gestion	Institutions internationales
Deug	Administration économique et sociale	Institutions européennes
Licence	Droit	Droit international public
Licence	Sciences économiques et gestion de l'entreprise	Droit international public Economie internationale Monnaie et finances internationales
Licence	Sciences économiques, monnaie et finances	Economie internationale Monnaie et finances internationales Economie monétaire européenne
Maîtrise	Droit privé	Droit international privé
Maîtrise	Droit public	Droit international privé
Maîtrise	Sciences et techniques comptables et financières	Economie internationale Finances internationales

¹ Voir Annuaire des formations 1997. Université de Franche-Comté, 1997.

Maîtrise	AES. Administration et gestion des entreprises	Grandes politiques européennes (droit et politiques publics)
Maîtrise	AES. Administration générale et territoriale	Grandes politiques européennes Echanges économiques internationaux
DEA	Droit public	Droit communautaire Institutions et pouvoirs locaux en Europe Institutions et politiques comparées
DESS	Economie d'entreprise	L'entreprise et le commerce international

Grâce à ce tableau, on constate:

-que l'ensemble des étudiants de l'UFR, depuis le Deug jusqu'au troisième cycle, peut avoir, à un moment ou à un autre de son cursus, à venir consulter la documentation du CDE. Celui-ci ne peut donc en aucun cas privilégier la documentation scientifique et érudite aux dépens de brochures de vulgarisation et d'initiation.

-que le CDE ne peut pas non plus mettre l'accent sur telle discipline plutôt qu'une autre: les publications relatives au Droit, à l'économie et aux sciences politiques doivent être également accessibles.

D'autre part, il est bien évident que d'autres étudiants de l'Université de Franche-Comté peuvent être, à un moment ou à un autre de leur cursus, intéressés par la consultation de la documentation européenne, notamment les étudiants en Histoire et Géographie, ou en Sociologie, qui dépendent de l'UFR de Lettres. Les grands programmes européens de coopération en matière d'enseignement tels que Socrates, ainsi que l'attribution de bourses d'étude européennes sont susceptibles, de plus, d'intéresser l'ensemble des étudiants de l'Université.

Le public potentiel du CDE ne saurait, cependant, se limiter au seul public universitaire. L'article 4 du statut annexe à la convention passée entre l'Institution Universitaire et la Communauté Européenne stipule, en effet, qu'il appartient au CDE de «rendre accessible au public (y compris le public non-universitaire) l'information sur l'Union et ses politiques» (voir Annexe 1).

Le CDE tel qu'il fonctionnait jusqu'à présent accueillait parfois quelques avocats ou membres de la Chambre de Commerce. Il faut cependant signaler à cet égard qu'il existe à Besançon, comme dans la plupart des grandes villes françaises, un Euro Info Centre. Ces centres de documentation sur l'Union Européenne, créés, depuis 1987, partout dans les états membres, à l'initiative de la Commission Européenne, sont prioritairement tournés vers l'information en direction des PME et des avocats d'affaire, public que notre CDE aura donc moins à prendre en compte. Notons cependant que ce public, issu du secteur privé, peut également avoir parfois besoin d'une documentation plus générale que celle que leur propose l'EIC. Il est bien évident qu'une coopération, voire l'organisation de manifestations communes avec l'EIC local, seraient souhaitables.

B. Analyse du fonds

1. La documentation du CDE

a. Provenance des différentes publications²

La création d'un CDE résulte, comme nous l'avons vu, d'une convention passée entre l'Institution Universitaire et l'Union Européenne. Celle-ci s'engage, lors de la signature de la convention, à fournir gratuitement au CDE toutes les publications de l'Union par l'intermédiaire de l'Office des Publications (EUR-OP). Installé à Luxembourg, celui-ci est à la fois éditeur et diffuseur de ces documents. EUR-OP, créé en 1969, publie chaque année environ 900 monographies et 60 périodiques. Ces différents ouvrages peuvent être de deux natures.

I. Les documents de travail interne des différents organismes européens.

Une grande partie de ces documents est publiée, même si ce n'est pas sa raison d'être première.

1. Les documents COM..

Comme leur nom l'indique, les documents COM émanent de la Commission Européenne. Ils sont accessibles au public sous deux formes :

-les projets de directives ou règlements présentés au Conseil et destinés à être examinés par le Parlement européen ou le Comité économique et social. Ce type de document présente l'intérêt de comporter souvent une rubrique «exposé des motifs» qui n'est pas reprise par le Journal Officiel et constitue donc une source irremplaçable pour qui veut se pencher sur la manière dont sont élaborées les normes européennes.

-les rapports annuels, les programmes d'action, les réflexions sur divers sujets émanant de la Commission.

2. Les documents PE

Ce sont généralement des rapports de commission

² Ce paragraphe s'inspire de la typologie proposée par Pierre Pelou. L'Europe de l'information. ESF éditeur, 1990.

3. Les documents CES

Ce sont des avis du Comité économique et social émis en réponse aux projets de directives ou règlements de la Commission.

II. Les publications

Contrairement aux documents de travail, les publications sont d'emblée destinées aux lecteurs extérieurs, afin de les informer sur la politique, le travail et les grandes orientations de l'Union Européenne.

1. Les publications relatives au Droit :

-le Journal Officiel, comportant trois séries:

- Législation (L)
- Communications et information (C)
- Appels d'offres (S)

A cela s'ajoutent :

- en annexes : les débats du Parlement européen
- les tables
- le répertoire de la législation communautaire en vigueur

-le Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes

-les Traités instituant les Communautés européennes

-quelques recueils et guides pratiques destinés au grand public portant, par exemple, sur les institutions européennes, la politique européenne vis-à-vis du tiers-monde, de l'environnement, etc...

2. Les publications des Directions Générales et de l'Office statistique

Au sein de la Commission, ces différentes directions publient à la fois des rapports, des monographies, des périodiques (Europe Sociale, Marchés agricoles...), des collections (Perspectives européennes...), des annuaires, des statistiques.

3. Autres publications

A ce fonds documentaire caractéristique des CDE, s'ajoutent d'autres publications, toujours reçues à titre gratuit, mais qui ne sont pas publiées par EUR-OP. Il s'agit essentiellement de ce qui est envoyé par le Conseil de l'Europe, notamment :

- des actes de colloques

-des périodiques (le Bulletin d'informations pénitentiaires, le Bulletin sur les activités législatives...)

-des recueils de recommandations du Conseil

-des documents émanant de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : arrêts et jugements, communiqués du greffier de la Cour, compte-rendu des sessions...)

Il peut s'agir également de brochures diverses éditées par les partis politiques européens? ou par le Parlement.

b. Nature des publications

Dans la pratique, il s'avère que la documentation envoyée par EUR-OP est essentiellement constituée de périodiques, dont certains, d'ailleurs, ont une durée de vie très courte :

-des périodiques à thèmes. Ex : Europe Verte, Info regio ...

-des périodiques généraux mais qui traitent d'un thème et d'un seul à chaque numéro. Ex : Europe sociale, qui peut consacrer un numéro aux femmes, le suivant au chômage etc...

- des périodiques transversaux. Ex : Sept jours Europe...

Autre spécificité de la documentation européenne : les collections. Celles-ci possèdent un titre général, un ISBN et non un ISSN, et sont à parution irrégulière. Ex : Energie en Europe.

Enfin, se pose le problème des multiples publications de vulgarisation envoyées régulièrement au CDE , souvent en nombre important en vue d'être massivement diffusées, sous forme de petites brochures ou de feuillets de quelques pages et de peu de durée de vie. C'est le cas, par exemple, des feuillets édités sous le titre «programme d'information du citoyen européen», sans ISBN ni ISSN et très vite caducs.

L'un de nos premiers travaux sera donc de se frayer un passage parmi ce maquis documentaire.

2. Evaluation, tri, localisation

Cette évaluation permettra de déterminer :

-les ouvrages que l'on conserve

-parmi ceux que l'on conserve, ceux qu'on laisse en magasin et ceux que l'on met en libre-accès

- le classement des ouvrages que l'on met en libre accès.

a. Pour les ouvrages

Les critères envisageables pour cette évaluation sont les suivants:

-existence d'un autre support que le support papier. La bibliothèque a, en effet, l'intention de faire l'acquisition d'un des cédéroms disponibles actuellement sur le marché et comprenant les bases de données officielles de l'Union Européenne Celex et Scad. Dans cette perspective, nombres d'exemplaires papiers, grands dévoreurs de place, seraient éliminés, notamment les J.O. série C et L, les bulletins Scad...

-date de parution des différents documents. Le CDE, en effet, n'a pas vocation à être un centre d'archives. En concertation avec les enseignants, dans le cadre des commissions scientifiques documentaires, sera donc fixée une politique de conservation des documents caducs, des bulletins statistiques, par exemple, qu'il peut être pertinent ou non de garder en fonction des objectifs de recherche de l'Université.

-existence de doublons. Il n'est pas rare qu'un même numéro de périodique soit envoyé en plusieurs exemplaires, mais ceci est surtout vrai pour les diverses brochures et feuillets d'information et de vulgarisation dont il sera conservé au CDE un ou deux exemplaires tout au plus, les autres étant «offerts» aux lecteurs et mis à leur disposition dans la salle d'exposition, à l'entrée de la bibliothèque.

-existence de doublons en plusieurs langues, mais il faut reconnaître que le phénomène est rare.

Une grille d'évaluation des ouvrages pourrait se présenter de la façon suivante :

Titre	Autre support	Date de parution	Doublons	Ed. récente	Résultat	Cote
La coopération UE-ACP en 1996	Non	1997	Non	Non	Libre-accès	XXX

b. Pour les périodiques

En ce qui concerne les périodiques, l'évaluation s'annonce plus complexe. Trois lieux de rangement sont envisagés pour les périodiques après élimination des doublons. L'année en cours de chaque périodique sera disponible sur les présentoirs périodiques de l'espace Europe avec un rangement thématique semblable à celui des ouvrages. En revanche, la situation se complique lorsqu'il s'agit de déterminer ce que nous ferons des années antérieures. La politique de la bibliothèque à cet égard est de garder pour chaque titre cinq ans de libre-accès, les numéros plus anciens étant conservés en magasin, avec un certain nombre d'exceptions possibles à discuter avec les enseignants. La politique du CDE sera la même, mais la localisation des nommeras laissés en libre-accès sera différente en fonction de la nature des périodiques:

- les périodiques à thèmes. (Ex : Inforegio, Femmes d'Europe, Euro baromètre...) seront classés avec les ouvrages, donc par thèmes. Il en sera de même pour les collections à thème (ex : Energie en Europe)
- les périodiques généraux mais qui traitent d'un thème et d'un seul à chaque numéro (Ex : Europe sociale, recueil de textes consolidés...) verront leurs différents numéros dispersés en fonction de leurs thèmes et classés comme les ouvrages. il en sera de même pour les collections présentant les mêmes caractéristiques (ex : Marché intérieur).
- les collections et les périodiques transversaux (Ex : Sept jours Europe, Bulletin de l'Union Européenne...) seront, eux, rangés avec les généralités.

Une grille d'évaluation des titres de périodiques pourrait se présenter de la façon suivante :

Titre	Périodique thématique	Périodique à n° thématiques	Périodiques transversaux	Cote
Inforegio	oui			xxx
7 jours Europe			oui	xxx

A noter cependant qu'aucun critère d'évaluation portant sur la fréquence des demandes ne peut être envisagé dans l'immédiat, compte tenu du mode de fonctionnement qui était celui du CDE jusqu'ici.

3. Choix d'un plan de classement

Pour ranger cette documentation spécifique, diverses solutions existent. Il était donc nécessaire d'observer les options retenues dans des centres semblables pour se faire une idée de ce qui pourrait être envisageable à Besançon.

a. Les solutions extérieures : les CDE de l'Université P. Mendès-France de Grenoble.

Il existe, au sein de l'Université Grenoble II, pas moins de trois CDE, qui ont tous les trois fait l'objet d'une visite.

1. Le CDE de la B. U. de Droit

Dans les locaux de la Bibliothèque, le CDE est en fait dispersé en plusieurs endroits.

Les numéros les plus récents des périodiques, tous thèmes confondus, arrivent en salle des périodiques où ils sont offerts en libre-accès. Progressivement, les périodiques publiés par l'Union Européenne sont transférés soit dans la salle d'économie, soit au secteur spécialisé Droit, en libre-accès. Ces différents périodiques reçoivent une cote spécifique à la Bibliothèque.

Les collections sont conservées en magasin, dans la mezzanine située au-dessus du secteur spécialisé Droit

Les monographies, elles, se trouvent toutes au secteur spécialisé Droit, en libre-accès, au sein d'un espace réservé à cet effet. Au départ, ces monographies étaient dispersées à travers les différents carrels du secteur spécialisé et classées par sujet en même temps que les autres ouvrages (ex : droit privé, politique sociale...). Elles ont finalement été rassemblées en un même lieu, mais sans changement de la cote CDU à laquelle a simplement été rajoutée, devant et entre parenthèses, le chiffre 4, signalant la provenance européenne de ces ouvrages. A ce jour, aucune refonte de ce système de classification n'a pu aboutir, en raison des problèmes de partenariat que cela posait avec la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques, également dépositaire de la documentation européenne, et membre du Service de Coopération Interuniversitaire, avec laquelle une harmonisation aurait été souhaitable en matière de classification.

Cependant, un début de réflexion menée à la Bibliothèque de Droit a abouti à l'idée selon laquelle:

-une classification à part des publications européennes serait sans doute souhaitable au sein du secteur spécialisé Droit.

-cette nouvelle classification alphanumérique serait construite ainsi : la lettre E (signalant la documentation européenne), suivie d'un indice CDU restreint (3 ou 4 chiffres).

Cette organisation des collections permet qu'il n'y ait pas de «guettoïsation» des publications européennes que l'on retrouve finalement partout dans la bibliothèque et qui peuvent ainsi être remarquées par un plus vaste public, bien mieux que si elles étaient confinées dans un seul espace, *a fortiori* en secteur spécialisé. Pour autant il paraît difficile pour les lecteurs de se retrouver au milieu d'une telle dispersion, avec une signalétique souvent inexistante ou erronée.

En revanche, la réflexion en cours sur un nouveau plan de classement pourrait servir de base à une recherche de solution à Besançon.

2. Le CDE de la bibliothèque du Centre Universitaire de Recherche Européenne et Internationale.

Au sein de l'Université Grenoble II, existe un «Espace Europe», réunion de différents centres de recherches dont le CUREI qui dépend alternativement de l'UFR de Droit et de l'UFR de Sciences Economiques, et qui possède une bibliothèque dépositaire des publications européennes.

Dans cette bibliothèque, les monographies, ainsi que les périodiques spécialisés portant sur un seul thème sont rangés selon le plan de classement proposé par EUR-OP dans son catalogue (voir annexe 3). Les périodiques généraux sont rangés à part.

Cette manière d'envisager le classement des publications européennes nous paraît particulièrement intéressante. En effet, l'adoption par la bibliothèque du CUREI du plan de classement d'EUR-OP permet qu'il y ait une adéquation presque idéale entre la nature des publications et leur classement, «taillé sur mesure». Il comporte également un autre avantage : en consultant le catalogue d'EUR-OP qui possède un index thématique et alphabétique, le lecteur peut accéder directement à l'ouvrage qu'il recherche, sans avoir à passer par un autre fichier, les cotes étant les mêmes. Enfin, en adoptant une classification différente pour l'espace Europe que la classification en vigueur dans l'établissement, on limite les erreurs et les difficultés de rangement des documents en libre-accès. En revanche, ce plan de classement comporte le désavantage notable de subir des modifications importantes au fil du temps. Depuis 1967, EUR-OP a changé déjà trois

fois de plan de classement : il peut donc paraître périlleux pour une bibliothèque de rester tributaire de ce type de bouleversements.

3. Le CDE dans la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques

Dans l'organisation de la bibliothèque, le CDE est réparti entre deux endroits.

Dans la salle dite des ouvrages, on trouve un espace spécialement réservé aux monographies émanant de l'Union Européenne. En revanche, ces monographies sont classées selon le même système de cotes qui détermine le rangement des autres ouvrages de la bibliothèque :

- cotes commençant par O pour les ouvrages de référence, avec étiquettes violettes
- cotes commençant par A pour les institutions politiques, avec étiquettes bleues
- cotes commençant par B pour l'économie, avec étiquettes rouges
- cotes commençant par C pour la sociologie et les questions sociales, avec étiquettes jaunes
- cotes commençant par D pour les sciences sociales, avec étiquettes blanches
- cotes commençant par G pour la géographie, avec étiquettes vertes
- cotes commençant par H pour l'Histoire, avec étiquettes grises

Dans cette même salle des ouvrages, on trouve également quelques périodiques tels qu'Eurostat, ou le catalogue des publications d'EUR-OP.

Sont placés également sur les tables de consultation les classeurs des fiches de Source d'Europe auxquelles la bibliothèque est abonnée.

Dans la salle des périodiques, sont rangés tous les autres, au sein d'un espace réservé à l'Europe. Dans cet espace, les périodiques acquis et les envois d'EUR-OP voisinent.

A la bibliothèque de l'IEP, le fait que les publications européennes, tout en étant placées dans un espace spécifique, soient rangées selon la même manière que les autres ouvrages de la bibliothèque paraît particulièrement intéressant, notamment pour que le lecteur s'y retrouve plus facilement. En revanche, la répartition des périodiques, due essentiellement à un problème de place est beaucoup moins claire et évidente. Il est à noter également que la bibliothèque de l'IEP avait d'abord organisé ses collections en fonctions des différentes directions existant au sein de la commission européenne, et a dû y renoncer à cause d'une trop grande opacité pour le lecteur.

b. D'autres solutions extérieures

1. L'Euro Info Centre de Grenoble

Nous avons également pu visiter l'Euro Info Centre de Grenoble et étudier son plan de classement. Ce centre de documentation possède en la matière un plan de classement alphanumérique extrêmement pointu dans certains domaines (une douzaine de rubriques, par exemple, sont consacrées à la propriété intellectuelle). Certains secteurs qui présentent un intérêt pour notre CDE ne sont, en revanche, pas pris en compte (c'est le cas, par exemple, de l'enseignement et de la recherche). En bref, le plan de classement de

centres de documentation de ce type ne peut s'appliquer à un ensemble documentaire comme le nôtre.

2. Le classement de Sources d'Europe

Il faut noter enfin l'existence d'un autre plan de classement de ce type de documentation, proposé cette fois-ci par Sources d'Europe établi à La Défense, à Paris (voir Annexe 4).

Un tel plan cependant ne pourrait être appliqué tel quel dans la mesure où il souffre de problèmes de cohérence. Les services publics, par exemple, sont classés en MAR 45, et les autres services en SER 00. De même, le social est classé en SOC 00, mais la santé et la protection sociale en SAN 00. Ce plan comporte néanmoins des avantages: il propose, comme le catalogue d'EUR-OP, un classement spécialement adapté à la documentation européenne. Il permet, de plus, une adéquation avec le classement des fiches publiées par Sources d'Europe auxquelles la bibliothèque pourrait s'abonner.

c. Ce que serait un plan de classement propre à Besançon

Il existe, en matière de cotation, des contraintes propres à la BU de Droit de Besançon. En effet, la cotation adoptée par la bibliothèque s'appuie sur une DEWEY aménagée, puisqu'à 3 ou 4 chiffres seulement. Le CDE, dans la mesure où il est compris dans les locaux de la bibliothèque, même si un espace à part lui est réservé, pourrait adopter un plan de classement identique, ainsi que nous l'avons vu à la bibliothèque de l'IEP de Grenoble. Pour l'élaboration d'un tel classement, il existe cependant une double difficulté : parvenir à «faire rentrer» les thèmes (très divers) abordés par la documentation européenne dans cette Dewey simplifiée, tout en assurant une cohérence des cotes sur les étagères. En fin de compte, et après consultation de l'ingénieur d'étude jusqu'ici chargée du CDE, qui est la seule personne à avoir une connaissance précise du contenu du fonds, nous avons élaboré le plan de classement suivant.

Plan de classement possible à Besançon

000 GENERALITES

- 011 Bibliographies
- 050 Annuaires

300 SCIENCES SOCIALES

- 302 Communication et rôle des médias
- 303 Opinion publique
- 304 Démographie
- 305 Groupes sociaux
- 305.8 Groupes raciaux, ethniques, nationaux
- 306 Culture
- 306.3 Consommation
- 306.8 Famille

310 STATISTIQUES GENERALES

320 SCIENCE POLITIQUE

- 320.9 Histoire
- 323 Droits civils et politiques
- 323.5 Droits de l'Homme
- 324 Vie politique
- 324.2 Partis politiques
- 327 Relations extérieures

330 ECONOMIE

- 330.9 Conjoncture et conditions économiques
- 331 Economie du travail : travail, emploi, chômage
- 331.2 Formation continue
- 332 Economie financière et monétaire
- 332.2 Banques
- 332.4 Monnaie
- 333 Energie
- 333.9 Economie régionale, spatiale et urbaine
- 336 Finances publiques. Budget
- 336.2 Impôts
- 338.1 Agriculture
- 338.4 Secteur industriel et tourisme
- 338.9 Développement et croissance économique : politique économique

340 DROIT

341.2 Droit de l'U. E. : institutions et organisation
341.1 Traités
341.7 Sécurité, défense
343.7 Marchés publics
346.7 Droit commercial. Concurrence

360 POLITIQUE SOCIALE

362 Santé
363.7 Environnement, pollution
368 Assurances
368.4 Sécurité Sociale

370 ENSEIGNEMENT RECHERCHE

371 Enseignement général
378 Enseignement supérieur, recherche

380 COMMERCE ET TRANSPORTS

380 Commerce, politique commerciale, douane
382 Commerce international : accords commerciaux, marché commun
384 Télécommunications
388 Transports
389 Normalisation

657 COMPTABILITE

Un tel plan de classement appelle deux types de remarques.

Tout d'abord, le fait de respecter la DEWEY conduit à accepter qu'il existe des «sauts» dans les cotes. On passe sans transition des cotes 000 Généralités aux cotes 300 Sciences sociales, et des cotes 380 Commerce et transports à la cote 657 Comptabilité. Il faut noter cependant que de tels sauts existent pareillement dans la salle de lecture de la bibliothèque, ainsi que dans son espace recherche. L'homogénéité dans le rangement des ouvrages pour l'ensemble de la bibliothèque, avec ses qualités et ses défauts, se trouve, ainsi, respectée.

Au plan de classement de la bibliothèque ont cependant été apportées quelques modifications. Bon nombre de rubriques, faute de documentation correspondant, n'ont pas été reprises, et certaines ont vu leur intitulé modifié, notamment lorsqu'elles concernent de grands thèmes récurrents au sein de l'Europe. Ainsi, la rubrique 333 qui s'intitule, dans l'ensemble de la bibliothèque, «Economie de la terre et des ressources naturelles» s'intitule simplement ici «Energie». De même, la rubrique 333.9, «Economie régionale, spatiale et urbaine» est changée ici en «développement régional».

Cependant, certains thèmes chers à la documentation européenne peinent à rentrer dans la classification de Dewey, tels que le développement régional, le tourisme, la recherche. Et que dire de la Culture, «casée» en désespoir de cause en 306... Certaines classes, de plus, sont littéralement figures de fourre-tout. Ainsi, la classe 300 Economie, où se côtoient les thèmes de l'énergie, de la fiscalité ou de l'agriculture.

En définitive, nous adopterons probablement la classification proposée par Euroop lui-même, à l'exemple de ce que nous avons vu à la bibliothèque du CUREI de Grenoble. Malgré sa propension à «bouger» au fil du temps, elle nous apparaît tout de même la plus adaptée à ce type de documentation.

DEUXIEME PARTIE : LE TRAITEMENT DU FONDS

A. Déménagement

Le déménagement du CDE devra s'effectuer en deux étapes. En effet, l'exiguïté des locaux actuels du CDE ne permet quasiment plus la réception des nouvelles publications envoyées par la Commission. Il fallait donc prévoir de faire de la place «dans l'urgence». Pour cela, dès décembre 1997, ont été commandés les cédéroms Euroloi et UE Infodisk qui nous permettront, une fois installés, de nous débarrasser de la totalité des exemplaires papier des JOCE série C et L, ainsi que des bulletins Scad. Ces exemplaires seront mis à la disposition des enseignants de l'UFR qui feront eux-mêmes le choix de les garder dans leurs locaux ou de les jeter. De plus, un premier déménagement permettra le transfert à la bibliothèque, dès le début de l'année 1998 :

- des Journaux Officiels publiés sur microfiche depuis 1989. Ils seront mis à la disposition du public, rangés dans les tiroirs microfiches de l'Espace Europe réservés à cet effet. Un lecteur-reproducteur de microfiches sera installé dans le même temps.
- des rapports faits au Parlement et envoyés sous forme de microfiches
- des brochures de vulgarisation envoyées massivement en plusieurs exemplaires, ainsi que les divers doublons, les prospectus, plaquettes

d'informations, etc... Ces publications, destinées à être données aux lecteurs, seront mises en évidence à l'entrée de la bibliothèque, dans la salle d'exposition.

Un second déménagement, concernant cette fois la totalité du fonds du CDE, sera organisé plus tard en plusieurs étapes :

1. Une phase d'analyse du fonds.

Celle-ci visera à évaluer les documents afin de pouvoir choisir et organiser :

-un tri des ouvrages entre ce que l'on garde et ce que l'on jette ou propose en don, entre ce que l'on offre en libre-accès et ce que l'on conserve en magasin.

-un classement des ouvrages

Cette première phase sera effectuée dans les anciens locaux du CDE, avant la mise en cartons, de façon à faciliter le déballage et la mise en place à l'arrivée du déménagement à la bibliothèque. Elle se déroulera en mars-avril 1998.

2. Le déménagement proprement dit.

La mise en cartons devait être assurée par deux agents techniques de l'UFR, encadrés par du personnel de la bibliothèque . Cette mise en cartons devrait pouvoir se faire en une petite semaine, pendant les vacances de Pâques 1998. Le transport des cartons jusqu'à la BU devrait être assuré lui aussi grâce au véhicule de service mis à disposition par l'Université. Les cartons seront ensuite entreposés dans les magasins de la bibliothèque, le temps du traitement matériel des ouvrages.

B. Traitement matériel

1. Pose d'un antivol.

Un antivol sera posé sur la majorité des ouvrages proposés en libre-accès, à l'exception des «feuilles dechoux» dont Eur-op est un grand producteur. La pose d'un antivol sur les ouvrages restant en magasin n'est pas nécessaire. Dans la mesure où ceux-ci ne sont consultables qu'après dépôt de la carte d'étudiant ou de lecteur, les vols sont moins à craindre pour eux.

2. Cotation et pose des étiquettes

La pose des étiquettes portant la cote de l'ouvrage se fera à partir des feuilles d'évaluation de chaque ouvrage établie au moment du tri avant déménagement. L'équipement complet des ouvrages devrait pouvoir se faire entre la mi-avril et la fin du mois de juin.

3. Mise en place en rayons et signalétique

Elle pourra se faire à partir du mois de juin et au fur et à mesure de l'équipement des ouvrages. L'été venu et les examens passés, la bibliothèque trouvera une relative tranquillité propice à ce genre de travail...

C. Traitement intellectuel

1. Catalogage-indexation au coup par coup.

Etant données l'importance du fonds et la charge de travail que cela ferait peser sur le personnel (il faut compter environ 30 mn pour créer une notice avec vedettes-matières et création de rédacteurs), aucun catalogage rétrospectif des ouvrages n'est possible avant la mise en rayon, mise en rayon dont on ne peut reculer l'échéance, dans la mesure où le public en a un besoin urgent. Aux contraintes propres au service, s'ajoute le fait que la Bibliothèque Nationale de France, même si elle est dépositaire des publications d'EUR-OP, ne catalogue qu'une minorité des ouvrages. Nous n'aurons donc pas la possibilité de récupérer massivement des notices.

Lorsqu'un ouvrage sortira, on lui apposera un code à barre et on procédera, au bureau de prêt, à un catalogage express que permet le logiciel AB6. En revanche, lorsque l'ouvrage sera rendu, il sera cette fois entièrement catalogué. On espère ainsi pouvoir répartir dans le temps le catalogage du fonds.

En revanche, seront catalogués au fur et à mesure de leur arrivée les ouvrages qui nous parviendront après l'installation du CDE.

2. Recensement des périodiques

a. Création de fiches de bulletinage.

Les périodiques envoyés par Eur-op seront bulletinés, avec les autres, au service des périodiques.

b. Signalement au CCN

Au bout d'un an de fonctionnement, le CDE sera probablement en mesure de donner au CCN un état précis de ses collections de périodiques, et surtout de ses lacunes (rappelons que le CDE, tel qu'il était installé jusqu'à présent était souvent ouvert à tous vents et laissé sans surveillance).

TROISIEME PARTIE : MISE EN VALEUR DU CDE

A. Acquisitions complémentaires

1. Les ouvrages et périodiques

Le CDE n'est pas doté d'un budget propre. Les ouvrages concernant l'Europe, acquis par la bibliothèque, et qui ne sont pas édités par les Communautés elles-mêmes, sont proposés en libre-accès dans la salle de lecture, et non pas dans l'Espace Europe. Liliane Baudrier, en 1995, constatait, pour des raisons budgétaires, une limitation du dépôt gratuit des publications officielles par les institutions internationales³. L'Union Européenne, semble-t-il, échappe encore à cette tendance. Du reste, la convention passée stipule que la Commission s'engage à fournir au CDE «toutes les publications diffusées par l'Union Européenne» (voir Annexe 1). Il semblerait donc que le seul CDE ne nécessite pas d'acquisitions supplémentaires, du moins en ce qui concerne les ouvrages papier et les microfiches.

2. Les cédéroms

Comme nous l'avons vu, la bibliothèque a décidé d'acquérir rapidement les cédéroms Euroloi et UE Infodisk qui contiennent respectivement les bases de données Celex et Scad.

Celex contient, en texte intégral, le Journal Officiel des communautés européennes, séries L et C depuis 1952, ainsi que le recueil de la jurisprudence de la Cour de Justice depuis 1961.

La base de données Scad, comme sa version papier, contient les références bibliographiques, depuis 1987, des publications d'EUR-OP, des actes communautaires avec l'historique de leur procédure : les propositions de la Commission (doc. COM), les rapports et résolution du Parlement, les avis du Comité Economique et Social, et les résumés de la Cour des Comptes.

Dans les années à venir, l'achat de ces deux cédéroms pourrait être complété par celui du cédérom Thucydide qui contient les références bibliographiques des traités internationaux, de la jurisprudence internationale et communautaire, des résolutions des organisations internationales, de l'ensemble de l'activité normative européenne depuis l'origine. L'originalité de ce cédérom réside dans le fait qu'il conserve l'accès aux traités caducs, et s'avère ainsi très utile pour étudier l'histoire des lois et des traités.

B. Ouverture sur l'extérieur

1. Interrogation d'Internet

³ Liliane Baudrier. Mise en place des collections des communautés européennes dans le haut-de-jardin de la Bibliothèque Nationale de France. PPP, 1995.N° 95007C.

La rédaction d'un guide d'accès ou la création d'un bookmark permettront la consultation des bases de données européennes en ligne. Un premier repérage des bases créées par la Communauté elle-même a d'ores et déjà été fait.

2. Recherche de partenariats

Pour permettre un développement des activités du CDE, une recherche de partenariats est envisagée, notamment :

- avec l'Euro Info Centre de Besançon
- avec une association bisontine appelée «La maison de l'Europe» et qui a pour vocation d'informer le grand public sur l'Union Européenne et ses activités.
- avec Source d'Europe à Paris qui vient de lancer un projet de réseau de relais d'information sur l'Europe auquel notre CDE espère pouvoir prendre part.

3. Communication

Une phase de «communication» visera à faire connaître l'existence du CDE :

- à l'intérieur de la bibliothèque et de l'Université de Franche-Comté grâce à une campagne d'affichage, de signalisation, et d'information auprès des professeurs et des étudiants.
- à l'extérieur du cadre universitaire, sans doute par voie de presse (L'Est Républicain, le bulletin municipal : Besançon Votre Ville...).
- à l'intérieur comme à l'extérieur grâce à l'ajout d'une rubrique sur le CDE sur le site WEB de l'Université de Franche-Comté, et ce, dès la prochaine mise à jour de ce site prévu en juin 1998.

C. Améliorer le service proposé

1. Evaluation du fonctionnement du CDE

A l'heure actuelle, la bibliothèque procède à deux types d'évaluation :

- Elle a, au niveau de ses bornes antivol, mis en place un système de comptage du nombre de ses visiteurs, mais il n'existe bien sûr aucun système de comptage électronique pour mesurer la fréquentation de chaque espace à l'intérieur du bâtiment.
- Dès à présent, les demandes de consultation des ouvrages en magasin sont conservées afin de nous permettre de connaître ce qui devrait être mis en libre-accès. La même démarche nous permettra d'évaluer le taux de consultation des documents du CDE laissés en magasin.

D'autre part, une première évaluation spécifique au CDE, dès son ouverture pourra nous donner une idée du taux de satisfaction de ses utilisateurs :

-L'Espace Europe étant «géographiquement» placé juste en face de la banque d'accueil et de prêt (voir annexe 2), nous saurons très vite quelles sont les *desiderata* et les difficultés des lecteurs

-Dès l'ouverture, un cahier de suggestion sera mis à disposition des lecteurs à l'intérieur de l'espace Europe.

-En l'absence de prêt extérieur, le dérangement des rayons et des documents laissés sur les tables pourra donner une idée de l'intérêt suscité par le CDE.

Par la suite, après deux ou trois mois de fonctionnement, il pourra être envisagée une enquête de satisfaction auprès des usagers du CDE, enquête menée sous la forme de questionnaires laissés sur les tables de l'Espace Europe et à remettre à la banque de prêt toute proche. Après une année universitaire de fonctionnement, une autre enquête, plus systématique, s'adressera aux enseignants spécialistes des questions européennes, ainsi qu'aux étudiants de troisième cycle, notamment ceux de DEA droit public qui sollicitent le plus la documentation du CDE.

En définitive, ces différentes enquêtes pourrons nous permettre :

-de revoir ou affiner le classement des ouvrages ainsi que la signalétique

-d'envisager une politique d'acquisition d'ouvrages sur l'Europe qui pourrait compléter et éclairer les publications envoyées par EUR-OP.

2. Formation du personnel

Dans la mesure où le CDE est placé juste en face de la banque d'accueil et de prêt où l'ensemble du personnel de la bibliothèque est amené à faire des permanences, l'ensemble du personnel devra recevoir une formation lui permettant de répondre aux demandes des usagers. Cette formation se fera essentiellement en interne, sous forme de visites, programmées en fonctions des horaires de travail des monitrices étudiantes afin que celles-ci puissent y participer. Ces visites permettront de transmettre à tous les informations concernant la nature et la provenance des documents du CDE, le plan de classement des ouvrages et des périodiques, les possibilités de recherches bibliographiques offertes, le fonctionnement des cédéroms. L'organisation de ces différentes formations devra se faire dans tous les cas sous la houlette de ma collègue bibliothécaire chargée de la formation des utilisateurs et du personnel.

CONCLUSION

Le projet qui consiste à organiser le déménagement et l'emménagement du Centre de Documentation Européenne du S. C. D. de Besançon est un «projet complet». Il aborde l'ensemble des activités bibliothéconomiques traditionnelles, du désherbage à la mise en espace des collections, en passant par la cotation et le bulletinage. Il prévoit également une ouverture sur le monde des nouvelles technologies, par l'intermédiaire des cédéroms et d'Internet. Il permet une ouverture de la bibliothèque sur son environnement, grâce à la coopération qu'il nécessite avec les enseignants de l'Université et à la recherche de partenariats. Il concerne l'ensemble du personnel et invite, ainsi, à un véritable travail d'équipe.

Dans la mesure où ce projet touche à tous les aspects de la vie et du travail en bibliothèque, il constitue, en somme, une entrée en matière très formatrice pour un début de carrière de bibliothécaire.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire des formations 1997. Université de Franche-Comté, 1997.

Annuaire des sources d'informations communautaires. Euroconfidentiel, 1992.

Bases de données de l'Union européenne: un répertoire des produits et des services d'information électroniques.EUR-OP, 1996.

BAUDRIER, Liliane. Mise en place des collections des Communautés européennes dans le haut-de-jardin de la Bibliothèque Nationale de France. PPP, 1995.

Europe Info: répertoire des réseaux et autres sources d'information de l'Union Européenne. EUR-OP, 1995.

La Gestion des publications officielles: actes du premier séminaire africain francophone sur la gestion des publications officielles. Edités par M. C. Marquet et P. Pelou. La documentation française, 1988.

Guide du lecteur : brochures d'information gratuites de l'Union Européenne. EUR-OP, 1997.

PELOU, Pierre. L'Europe de l'information. ESF éditeur, 1990.

Publications. EUR-OP, 1996.

REZNIK AZIZA, Christiane. Projet de création d'un fonds spécialisé en documentation européenne sur le site de Saint-Maur. PPP, 1992.

RIVIERE, Barbara. Restructuration d'un fonds de Droit Communautaire; le CDE de la Bibliothèque de l'Université de Toulon et du Var. PPP, 1993.

WILLAIME, Anne-Sophie. Constitution du pôle d'excellence sur les questions européennes dans le cadre du nouveau département Droit et Sciences Sociales de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg. PPP, 1992.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1

A. Contexte du projet	1
1. Contexte européen	2
2. Contexte local	2
a. <i>Le CDE</i>	2
b. <i>La BU de Droit.</i>	2
B. Enjeux	3
C. Résultats escomptés	4
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'EXISTANT	4
A. Analyse de la demande	4
B. Analyse du fonds	7
1. La documentation du CDE	7
a. <i>Provenance des différentes publications</i>	7
I. Les documents de travail interne des différents organismes européens.	7
1. Les documents COM..	7
2. Les documents PE	7
3. Les documents CES	8
II. Les publications	8
1. Les publications relatives au Droit :	8
2. Les publications des Directions Générales et de l'Office statistique	8
3. Autres publications	8
b. <i>Nature des publications</i>	9
2. Evaluation, tri, localisation	9
a. <i>Pour les ouvrages</i>	9
b. <i>Pour les périodiques</i>	10
3. Choix d'un plan de classement	11
a. <i>Les solutions extérieures : les CDE de l'Université P. Mendès-France de Grenoble.</i>	11
1. Le CDE de la B. U. de Droit	11
2. Le CDE de la bibliothèque du Centre Universitaire de Recherche Européenne et Internationale.	12
3. Le CDE dans la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques	13
b. <i>D'autres solutions extérieures</i>	13
1. L'Euro Info Centre de Grenoble	13
2. Le classement de Sources d'Europe	14
c. <i>Ce que serait un plan de classement propre à Besançon</i>	14
DEUXIEME PARTIE : LE TRAITEMENT DU FONDS	17
A. Déménagement	17
1. Une phase d'analyse du fonds.	18
2. Le déménagement proprement dit.	18
B. Traitement matériel	18
1. Pose d'un antivol.	18
2. Cotation et pose des étiquettes	18
3. Mise en place en rayons et signalétique	19
C. Traitement intellectuel	19
1. Catalogage-indexation au coup par coup.	19
2. Recensement des périodiques	19

<i>a. Création de fiches de bulletinage.</i>	19
<i>b. Signalement au CCN</i>	19
TROISIEME PARTIE : MISE EN VALEUR DU CDE	20
A. Acquisitions complémentaires	20
1. Les ouvrages et périodiques	20
2. Les cédéroms	20
B. Ouverture sur l'extérieur	20
1. Interrogation d'Internet	20
2. Recherche de partenariats	21
3. Communication	21
C. Améliorer le service proposé	21
1. Evaluation du fonctionnement du CDE	21
2. Formation du personnel	22
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	24